



MAIRIE
7, ROUTE DE LA DESMERIE
33 350 BELVES DE CASTILLON
Tél. : 05.57.47.96.00 Fax : 05.57.47.90.97
mairiebelvesdecastillon@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 033-213300452-20200717-AR132020-AR

SECRET
L'ÉVALUÉ

AFFICHE LE

21 JUL. 2020



Le Maire,

**ARRETE DU MAIRE
N°13-2020**

APPROBATION REGLEMENT DE COLLECTE USTOM

Le Maire de BELVES DE CASTILLON,

-Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-13 à L2224-17.

-Vu le Règlement Sanitaire Départemental de la Gironde

- Considérant qu'il y a lieu, en application des dispositions susvisées et plus généralement des dispositions réglementaires, relatives à la salubrité publique de réglementer la collecte des ordures ménagères et assimilées, les conditions et modalités selon lesquelles l'USTOM, assure la collecte des déchets en vue de leur valorisation et/ou leur élimination à l'intérieur du périmètre de ramassage, dont fait partie le territoire de la commune de BELVES DE CASTILLON, notamment sur les questions touchant aux :

- COMPETENCES de L'USTOM ET DECHETS CONCERNES
- ORGANISATION DE LA COLLECTE,
Règle d'attribution des contenants
Règle d'utilisation des contenants
Conditions de collecte
Organisation de la collecte en Porte à Porte
Organisation de la collecte en apport volontaire
Organisation de la collecte en déchèterie
Organisation de la collecte en Recyclerie
Organisation de la collecte sur le quai de transfert
- CHANGEMENT DE DESTINATION ET RELATIONS ENTRE L'USTOM ET L'USAGER,
- LE FINANCEMENT DES SERVICES
- ET LES SANCTIONS

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions du règlement de collecte annexé au présent arrêté entreront en vigueur à compter du 20 Juillet 2020.

ARTICLE 2 : Le service technique communal, la Gendarmerie de CASTILLON LA BATAILLE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

-Monsieur le responsable des Services techniques

-Monsieur le commandant de Brigade de gendarmerie de CASTILLON LA BATAILLE.

Fait à BELVES DE CASTILLON

LE 17 Juillet 2020

Le Maire,

D.FENELON



Le Maire,

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité. Conformément aux dispositions de l'article L 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.